



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.org/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/l-oieau-habilite-a-a-percevoir-la>

L'OIEau est habilité à à percevoir la taxe d'apprentissage pour l'année 2015



de nos projets -
Date de mise en ligne : mardi 4 novembre 2014

OIEau

Acteur majeur de la formation professionnelle continue dans les métiers de l'eau, des déchets et de l'environnement depuis plus de 30 ans, l'Office International de l'Eau (OIEau) propose chaque année près de **500 sessions de formation** et accueille en formation **plus de 6000 professionnels** des secteurs public et privé venant du monde entier.

L'OIEau s'implique et forme également, dans le cadre de partenariats, des étudiants en formation en initiale.

Acteurs du monde de l'eau, industriels : vous pouvez nous en faire profiter par des versements directs et/ou en nature.

Pour connaître les modalités de dons ou de versements, consultez la **plaquette** ci-contre ou contactez [Nadine Vilatte](#).